



Séance du conseil communal du 22 décembre 2020 à 17h00

Présents :

Gloden Michel, bourgmestre-président

Muller Jean-Paul, Weber Tom, échevins

Funk-Kiesch Josée, Hirtt Pierre, Pütz Aline, Breda Pierre, Goldschmit François, Rasic Marc,
Willems-Kirsch Annette, Wilmes Raphael, conseillers

Legill Guy, secrétaire communal

1. Projet d'aménagement d'une station de service mobile au port de Schwebsingen : Phase 2 : Construction de la station-service

Avec 9 voix contre 1 et 1 abstention le conseil communal approuve le projet de travaux et de fournitures dénommé « Aménagement d'une station- service mobile pour bateaux au port de Schwebsingen : Phase 2 : Construction de la station-service actuelle » au montant de 540.000,00.- € TTC, établi par les bureaux d'ingénieurs-conseils Berg & Associés sarl.

2. a) Compromis d'achat de terrains

Avec 8 voix contre 1 et 2 abstentions le conseil communal approuve 2 compromis d'achat de terrains à Remerschen aux lieux-dits « an de Léichen », et « Wäistrooss » dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle école centrale :

Muller-Schockmel Josette 20,19 ares 100.950,00.- €

Consorts Gelz 8,85 ares 44.250,00.- €

2. b) Actes notariaux

Avec 8 voix contre 1 et 2 abstentions le conseil approuve un acte notarial relatif à l'acquisition de 6 terrains la société Sablière Hein de Bech-Kleinmacher au prix total de 333.050,00.- € dans l'intérêt de la construction d'une nouvelle école centrale :

Numéro	Contenance	Lieu-dit	Section	Nature
1260/5297	8,29 ares	An der Wollefskaul	RC	Place
1262/5298	7,43 ares	Klosbam	RC	Place
2399/5289	5,25 ares	Ënner dem Schengerwee	RC	Place
2379/5279	26,69 ares	Wäistrooss	RC	Place
2382/5282	6,90 ares	Ënner dem Schengerwee	RC	Place
2399/5525	12,50 ares	Ënner dem Schengerwee	RC	Place

A l'unanimité des voix le conseil communal approuve un acte de vente de 2 terrains avec la société Sablière Hein de Bech-Kleinmacher au prix de 61.600,00.- € :

Numéro	Contenance	Lieu-dit	Section	Nature
509/3972	16,60 ares	Musellängten	WC	Terre labourable
518/4424	18,60 ares	Musellängten	WC	Terre labourable

2. c) Moratoire loyer pour les établissements du secteur HORECA

Unanimentement le conseil communal décide de renoncer au paiement des loyers dus pour le mois

de janvier 2021 par les locataires des établissements de restauration et de débit de boissons du secteur HORECA appartenant à la commune de Schengen et qui en raison de mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ont dû fermer leur établissement, à savoir :

- Le Bistrot Gourmand à Remerschen
- Le Chalet à Remerschen
- Brasserie du Port à Schwebsingen
- Brasserie « Fräschepull » à Burmerange
- Brasserie « an der aaler Schwemm » à Schengen

3. Avenant à la convention concernant l'organisation de l' « Ecole des parents / Eltereschoul Janusz Korczak » dans les communes de Betzdorf, Echternach, Grevenmacher, Junglinster, Remich et Schengen

Avec toutes les voix le conseil communal approuve un avenant à la convention concernant l'organisation de l' « Ecole des parents / Eltereschoul Janusz Korczak » dans les communes de Betzdorf, Echternach, Grevenmacher, Junglinster, Remich et Schengen dans l'intérêt de la prise en charge thérapeutique d'enfants issus de milieux défavorisés.

4. Résolution relative à la réorganisation du réseau RGTR

Le conseil communal décide unanimement de prendre une résolution relative à la réorganisation du réseau RGTR à transmettre à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Département de la mobilité et des transports afin d'exprimer l'insatisfaction des habitants de la commune par rapport au résultat de cette réorganisation :

1. la création de lignes scolaires directes depuis la commune de Schengen vers les différents lycées (situés p. ex. au Geesseknepchen, au Limpertsberg,...) et vice versa afin de réduire le temps de parcours des écoliers vers les établissements scolaires,
2. une augmentation de la cadence à 30 minutes de la ligne locale 185 pendant les heures de pointe desservant la commune de Schengen vers Mondorf-les-Bains et Remich pendant les jours ouvrables. La ligne 185 connaît seulement une cadence de 60 min entre 5h00 et 19h00 du lundi au vendredi. Le conseil communal estime qu'au moins pendant les heures de pointe une cadence de 30 min pendant les jours ouvrables est à favoriser afin de garantir une connexion efficace vers les destinations majeures notamment la ligne 175 ou la cadence est de 30minutes en semaine pendant la journée, voir même de 15 minutes depuis le 13 décembre 2020 pendant certaines heures de pointe,
3. une augmentation de la cadence à 30 minutes au moins pendant les heures de pointe de la ligne 184 entre Remich et Luxembourg-Kirchberg. En harmonisant en même temps la cadence des lignes 184 et 185, la majorité des habitants auront typiquement une liaison de et vers Luxembourg-Kirchberg qui est jusqu'à deux fois plus vite que le passage par la Luxembourg-Gare et avec le Tram,
4. la création de liaisons directes sans changement de bus depuis la commune de Schengen vers les différents pôles d'échanges de la Ville de Luxembourg (Gare, Kirchberg, ...). Par exemple opérer les lignes 184 et 185 avec un même véhicule de sorte que les passagers ne doivent plus changer de bus à Remich, ni attendre la correspondance respective.
5. le maintien de la destination finale Luxembourg-Gare de la ligne 175 jusqu'à l'achèvement de la connexion pour piétons entre l'arrêt Gare-Rocade et Gare-Parvis,
6. l'introduction d'une obligation d'attente pour les autobus des pôles importants de Remich et Mondorf-les-Bains sur la ligne locale 185. (Rappelons que la solution de faire opérer les lignes 184 et 185 par un même véhicule élimine complètement la possibilité de rater la correspondance à Remich de et vers Luxembourg-Kirchberg),
7. une amélioration des connexions depuis les pôles importants reliés aux lignes locales de la commune de Schengen vers le sud du pays.

5. Budget rectificatif 2020 et Budget 2021

Le conseil communal arrête à l'unanimité le budget rectificatif de l'exercice 2020 conformément au tableau récapitulatif suivant :

Budget rectifié 2020	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	17.956.856,57	2.305.124,99
Total des dépenses	14.193.948,33	14.227.932,52
Boni propre à l'exercice	3.762.908,24	
Mali propre à l'exercice		11.922.807,53
Boni du compte de 2019	6.729.812,74	
Boni général	10.492.720,98	
Mali général		11.922.807,53
Transfert	10.492.720,98	10.492.720,98
Mali présumé fin 2020		1.430.086,55

Le conseil communal arrête à l'unanimité le budget de l'exercice 2021 conformément au tableau récapitulatif suivant :

Budget 2021	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	23.978.938,85	14.252.453,00
Total des dépenses	15.896.207,65	20.506.889,00
Boni propre à l'exercice	8.082.731,20	
Mali propre à l'exercice		6.254.436,00
Mali présumé fin 2020		1.430.086,55
Boni général	8.082.731,20	
Mali général		7.684.522,55
Transfert	7.684.522,55	7.684.522,55
Boni définitif	398.208,65	

Projets majeurs pour 2021 :

Participation installation d'une unité de traitement d'eau potable du SESE	1.500.000
Construction d'un atelier communal à Schwebsingen	3.660.000
Acquisition de terrains dans le cadre du pacte logement	3.424.000
Réseau de gaz naturel à Schengen et Burmerange	540.000
Extension des infrastructures au terrain de football à Remerschen	850.000
Construction d'une nouvelle école centrale à Remerschen-Acquisition terrains	700.000
Participation station d'épuration transfrontalière à Perl-Besch	1.060.000
Travaux aux réseaux des eaux usées	1.025.000
Travaux aux réseaux d'eau potable	1.343.500
Aménagement de la Wäistrooss à Schengen	1.200.000
Infrastructures au port de Schwebsingen	470.000

Construction d'un hall pour avirons à Schwebsingen	650.000
Mesures d'apaisement du trafic	100.000
Aires de jeux	385.000
Mise en état église à Remerschen	400.000
Mise en état des chemins dans les vignes	220.000
Mise en valeur du sentier pédestre Traumschleife à Schengen	50.000
Arrêt d'autobus à Bech-Kleinmacher	85.000